

**Le conseil médical unique – Formation plénière (collectivités non affiliées)**

Du 19 févr. au 17 déc.

Lieu CDG29

Heure 8h00 – 12h00

Publié le 04/02/2026



**Toutes les dates**

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 19 févr. Au 19 févr.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 19 mars Au 19 mars  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 16 avr. Au 16 avr.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 21 mai Au 21 mai  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 25 juin Au 25 juin  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 16 juill. Au 16 juill.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 10 sept. Au 10 sept.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 22 oct. Au 22 oct.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 05 nov. Au 05 nov.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00
- [Ajouter à mon calendrier](#)  
Du 17 déc. Au 17 déc.  
Heures d'ouverture 08h00 – 12h00

**Le conseil médical départementale est une instance consultée avant de prendre certaines décisions administratives au cas de maladie des agents publics. Il intervient sur les questions d'incapacité physique à l'exercice des fonctions de l'agent, sur les congés pour raison de santé et les CITIS.**

**Le conseil médical unique**

Le conseil médical est l'instance unique comportant 2 formations (restreinte et plénière), ayant chacune des compétences propres fixées par les textes législatifs et réglementaires.



*Centre de Gestion du Finistère*

*Horaires : Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00*

*Adresse : 7 Boulevard du Finistère · CS 44048 · 29337 Quimper Cedex*

*Tél. : [02 98 64 11 30](tel:0298641130)*